

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) tenue le 24 septembre 2024, à 19 h sur la plateforme Teams, sous la présidence de Mme Geneviève Wagner

Sont présents (membres ayant droit de vote) :

M. Carl Bergeron
Mme Mélissa Carbonneau
Mme Marie-Josée Gagné
M. Serge Gaudet
M. Martin Grenier
M. Tommy Guillemette
Mme Josée Larivière
Mme Roxanne Martin
Mme Élodie Roy
Mme Chantal Royer
Mme Geneviève Wagner, présidente

Sont aussi présents (membres sans droit de vote) :

Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale

Sont absents :

M. Pierre-Luc Brunet, directeur des Services éducatifs
Mme Cynthia De Champlain
Mme Marie-Ève Germain-Poiré
M. Stéphane Morrissette, secrétaire général
M. Bobby Pagé

Poste vacant : membre de la communauté de 18 à 35 ans

Visiteur : Aucun visiteur n'était présent

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum

Mme Wagner souhaite la bienvenue à tous. Puis, les membres du conseil présents formant quorum, elle déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflit d'intérêts

CA-168-24-25 SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu, QUE l'ordre du jour présenté est accepté.

3. Demandes verbales de l'assistance (question du public)

Aucune question n'est adressée au conseil.

4. Décisions (point nécessitant une résolution)

4.1. Budget 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un surplus de **247 898 \$**;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant **4 277 875 020 \$** en conformité avec la *Loi et les règles budgétaires* pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de **3 588 091 \$** a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de **23 644 625 \$**;
- un nombre de **13 388** immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

CONSIDÉRANT la présentation faite par la direction du Service des ressources financières au comité de gestion du 16 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la direction du Service des ressources financières au comité de vérification le 17 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

CA-169-24-25 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de **103 830 265 \$** et des dépenses de **103 582 367 \$** soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

5. Bilan de la rencontre (huis-clos statutaire)

Mme Wagner annonce la tenue du bilan de la rencontre sous la forme d'un huis clos statutaire.

Les gestionnaires se retirent (19 h 24).

CA-170-24-25 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu
QUE le huis clos soit ouvert.

CA-171-24-25 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu
QUE le huis clos soit levé. (19 h 25)

6. Date et lieu des prochaines séances

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration sera le 10 décembre 2024 à 19 h à la salle A300 du centre administratif du CSS.

7. Levée de la séance

CA-172-24-25 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu
QUE cette séance soit levée.

Et la séance est levée à 19 h 25.

Mme Geneviève Wagner
Présidente

Anne-Frédérique Karsenti
Directrice générale et secrétaire d'assemblée